



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 09-2017 - Séance du 30 octobre 2017- Ecrite

Facture sociale et péréquation horizontale 2016

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Comme cela avait été annoncé dans le rapport de gestion 2016 (préavis 09/2017), la municipalité a le plaisir de confirmer que le montant estimé à encaisser pour notre commune de CHF 1'600'000.- était même inférieur à la réalité, à savoir à CHF 1'672'270.-.

En effet, les différents décomptes obtenus de l'Etat se montent à :

Facture sociale

Budget 2016	Décompte 2016	Différence
7'338'110.00	5'594'477.00	1'743'633.00

Retour de péréquation

Budget 2016	Décompte 2016	Différence	Libellé
1'850'400.00	1'851'549.00	1'149.00	Population
524'000.00	-	524'000.00	Dépenses thématiques - Transports
407'500.00	260'860.00	146'640.00	Dépenses thématiques -Forêts

Alimentation au fonds de péréquation

Budget 2016	Décompte 2016	Différence	Libellé
6'108'617.00	5'570'571.00	538'046.00	Alimentation

Réforme policière

Budget 2016	Décompte 2016	Différence
444'387.00	384'305.00	60'082.00

Synthèse

	Totaux	Facture sociale	Péréquation directe	Réforme policière
Budget	11'109'213.00	7'338'110.00	3'326'716.00	444'387.00
Décomptes	9'436'943.00	5'594'477.00	3'458'161.00	384'305.00
Soldes	1'672'270.00	1'743'633.00	131'445.00	60'082.00

■ = en notre faveur

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
A. Bovay

Le Secrétaire
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 2 octobre 2017

M. Alain Bovay, municipal délégué

Copie au bureau du conseil communal